

**RECAPITULATIF et MODE DE TRANSMISSION DES PIECES A FOURNIR
POUR LES INSCRIPTIONS AU CONCOURS INTERNE DE LIEUTENANT DE 2EME CLASSE
DE SAPEURS-POMPIERS PROFESSIONNELS
SESSION 2027
A LIRE TRES ATTENTIVEMENT et A CONSERVER**

**PIECES A FOURNIR POUR LE CONCOURS INTERNE DE LIEUTENANT
DE 2EME CLASSE DE SAPEURS-POMPIERS PROFESSIONNELS**

Les candidats doivent fournir au CIG de la Grande Couronne, service instructeur, les pièces administratives suivantes au plus tard au 1er jour des épreuves écrites d'admissibilité soit le 20 avril 2027.

- L'état des services complété et signé par votre employeur (**élu ou personne agissant par délégation**).
- La copie du dernier arrêté d'avancement d'échelon ou du dernier contrat (pour les stagiaires ou agents publics).
- La copie :
 - Pour les fonctionnaires et agents publics des collectivités territoriales, de l'Etat, des établissements publics qui en dépendent, y compris ceux mentionnés à l'article L. 5 du code général de la fonction publique, aux militaires ainsi qu'aux agents en fonctions dans une organisation internationale intergouvernementale, comptant au moins quatre ans de services publics au 1^{er} janvier de l'année au titre de laquelle le concours est organisé et ayant validé la formation de professionnalisation de l'adjudant de sapeurs-pompiers professionnels ou une formation reconnue équivalente par la commission mentionnée à l'article 10-2 du décret du 25 septembre 1990 susvisé ;
 - Pour les candidats (ressortissants européens) justifiant de 4 ans de services publics auprès d'une administration, un organisme ou un établissement mentionnés à l'article L.325-5 du code général de la fonction publique territoriale, doivent justifier que les missions sont comparables à celles des administrations et des établissements publics mentionnés à l'article L.2 du code générale de la fonction publique et qu'ils ont reçu dans l'un de ces Etats une formation équivalente à celle requise par le statut particulier du cadre d'emplois des lieutenants de sapeurs-pompiers professionnels.

Les candidats doivent fournir au CIG de la Grande Couronne, service instructeur, au plus tard à la clôture des inscriptions soit le 22 octobre 2026.

- Le dossier de reconnaissance de qualification professionnelle (RQP) demande d'équivalence de formation lorsque le candidat n'est pas titulaire de la formation de professionnalisation de l'adjudant de sapeurs-pompiers professionnels.
- Le dossier de demande de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP) prévue à l'annexe II du décret n°2020-1474 du 30 novembre 2020 rectificatif

Pour les personnes ayant déclaré, lors de leur préinscription, être en situation de handicap et vouloir bénéficier d'un aménagement d'épreuves, un modèle de certificat médical à faire compléter par un médecin agréé autre que votre médecin traitant, sera mis à votre disposition après la date de clôture des inscriptions sur votre espace sécurisé.

Ce certificat devra être retourné au CIG de la Grande Couronne (via l'espace sécurisé), au plus tard le **9 mars 2027**. Seul le modèle de certificat médical établi par le CIG de la Grande Couronne sera accepté.

COMMENT CONSULTER L'AVANCEE DE MON DOSSIER ?

Le suivi de votre inscription ainsi que la consultation de votre dossier n'est possible que par la connexion à votre espace sécurisé. Cet espace vous permet de visualiser l'ensemble des informations que vous avez indiquées lors de votre préinscription (type de concours, votre identité, votre adresse, ...).

Si vous constatez des erreurs dans la saisie ou si vos coordonnées changent, vous pourrez y effectuer les modifications nécessaires.

Un message en haut de la page de votre espace sécurisé va vous permettre de connaître l'état d'avancement de votre dossier :

- **En cours de transfert** : mention qui apparaît une fois que vous avez validé votre inscription.

- **Dossier en cours d'instruction** : un mail d'accusé réception vous a été adressé. La validation de votre inscription a été prise en compte.

Attention, l'instruction des dossiers ne débute qu'après la date de clôture des inscriptions.

- **Dossier complet** : votre dossier a été instruit par le service concours, les pièces fournies sont recevables et vous remplissez donc les conditions requises. Un mail de confirmation vous a été adressé et votre espace sécurisé mis à jour avec la mention « dossier complet ».

- **Dossier incomplet : merci de transmettre les pièces demandées** : votre dossier a été instruit par le service concours mais il manque une ou plusieurs pièces permettant de vérifier la recevabilité de votre candidature. Un mail vous invitant à vous rendre sur votre espace sécurisé sur lequel figure la liste de la ou les pièce(s) à fournir vous a été adressé.

- **Dossier rejeté** : au vu des éléments fournis, vous ne remplissez pas les conditions requises pour participer à ce concours. Vous recevrez un courrier recommandé de non admission à concourir mentionnant les raisons de ce rejet.

- **Vous êtes admis(e) à concourir / admis(e) à concourir sous réserve** : vous recevrez alors un mail vous informant du dépôt de la convocation aux épreuves d'admissibilité dans votre espace sécurisé.

- Résultats d'admissibilité

Vous aurez accès :

- si vous êtes NON ADMISSIBLE, à vos résultats (notes), sur votre accès sécurisé,
- si vous êtes ADMISSIBLE, au lieu, date et horaire des épreuves orales d'admission obligatoire et facultative sur votre espace sécurisé. Votre convocation sera déposée sur votre espace sécurisé au plus tard, 10 jours avant la date de début de l'épreuve orale d'admission obligatoire. Un mail vous informera de ce dépôt.

- Résultats d'admission

Vous saurez si vous avez été déclaré(e) « ADMIS(E) » ou « NON ADMIS(E) » au concours sur votre accès sécurisé. Vous aurez accès à vos résultats (notes des épreuves d'admissibilité et d'admission). Un mail vous informera de ce dépôt.

NB : Vous pourrez imprimer, le cas échéant, les attestations de présence aux différentes épreuves (admissibilité, admission). Certains documents pourront également vous être adressés par mail.